



COMMUNE DE TANNERON

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

Nous avons un grand privilège de vivre dans une région magnifique que beaucoup nous envient.

Cette magnificence ne doit pas nous mener vers une attitude désinvolte. Tout au contraire, il faut préserver ce bien donné par la nature et ne pas tomber dans la béatitude. Des mesures simples permettent d'éviter des conséquences dramatiques malheureusement déjà vécues dans notre Commune.

Tout d'abord, si vous apercevez un important panache de fumée, n'hésitez pas à appeler les Sapeurs Pompiers (18 ou le 112) avec votre téléphone portable.

Lorsqu'un feu démarre, cela va très vite, il n'est plus temps de réfléchir à tout ce que l'on doit faire ou ne pas faire. Il faut effectivement y penser bien avant. Voilà le simple but de ce petit rappel décomposé en 3 étapes :

Avant (Grande période propice à la prévention, au débroussaillage)

Pendant (Quelques minutes emprises d'émotion de désarrois, voire d'affolements).

Après (Moments de grande intensité, d'entraide auprès de nos voisins afin de préserver nos biens).

I. Avant l'Incendie :

- Chaque maison nécessite une réflexion par rapport à son implantation (exposition au mistral, zone boisée, accessibilité.)
- Le débroussaillage (50 m) doit être réalisé avant l'été .
- Ne brûler que pendant la période autorisée sans vent et avec un moyen d'arrosage.
- Ne pas planter d'arbres près des fenêtres de votre habitation.
- Préconiser des volets en bois massif. **(non ajourés d'au moins 5 cm d'épaisseur).**
- Vérifier vos ustensiles d'arrosage.
- Si vous possédez une piscine ou réserve d'eau avec motopompe, faites la fonctionner avant l'été.
- Dans chaque quartier des représentants du « Comité Feux de Forêt » sont à votre disposition pour vous conseiller et vous renseigner ; N'hésitez pas à leur poser des questions.

II. Pendant l'Incendie :

-Si vous avez quelques instants avant que le feu arrive, préparer votre matériel d'arrosage, le protéger de l'incendie, vous en aurez grand besoin après.

La première règle impérative est le confinement à l'intérieur des maisons, le feu passera au maximum en 3 minutes, seuls les Sapeurs Pompiers peuvent notamment pour les campings ou l'habitat léger préconiser l'évacuation. Surtout ne pas s'affoler, ne fuyez pas, le feu et la fumée vont provoquer des accidents. (Souvenons-nous du feu de 1970).

- Protéger vos animaux le plus tôt possible car le feu va les affoler complètement.
- Dès l'approche du feu, enfermez-vous dans la maison, fermer les ouvertures et volets, colmater avec des serpillières humides tous les dessous de portes et interstices pour éviter d'être enfumé. En cas de fumée se baisser près du sol.
- Attention méfiez-vous une deuxième vague de feu peut suivre la première à quelques minutes.
- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils ne courent aucun danger et sont parfaitement encadrés.**

III. Après l'Incendie :

- Ne sortir qu'avec précaution et prévoyez de mettre un foulard humide devant la bouche et le nez pour vous protéger.
- Eteindre éventuellement les parties boisées de votre maison et tout ce qui a été attaqué par le feu.
- Se porter secours mutuellement en attendant l'arrivée des Sapeurs Pompiers.
- **Surtout n'ouvrez jamais les poteaux d'Incendie, vous risquez de les détériorer et de casser les canalisations. Seules les personnes compétentes sont autorisées.**
- Après le passage de l'incendie une vérification complète de toutes les installations techniques doit être effectuée.
- Les Elus de la Commune, les Sapeurs Pompiers, les personnels des Comités Feu et Forêt, les personnels communaux seront toujours à votre disposition pour vous apporter leur soutien.

En cas d'incendie en période scolaire, les enfants seront confinés et en sécurité au sein de l'école publique, ne mettez pas votre vie en danger ou occasionner des problèmes de circulation aux secours, en venant les chercher.

Le Maire,
M.FELIX.



COMMUNE OF TANNERON

ACTION TO BE TAKEN IN THE EVENT OF A FOREST FIRE

We have a great privilege to live in a beautiful region that many envy us.

This magnificence must not lead us to a casual attitude. On the contrary, it is necessary to preserve this property given by nature and not fall into bliss. Simple measures make it possible to avoid dramatic consequences unfortunately already experienced in our Commune.

First of all, if you see a large plume of smoke, do not hesitate to call firefighters (18 or 112) with your mobile phone.

When a fire starts, it goes very quickly, it is no longer time to think about everything that we should or should not do.

We must indeed think about this long beforehand. This is the simple purpose of this little reminder broken down into 3 steps:

Before (Great period conducive to prevention, brush clearing)

During (A few minutes grips of emotion of dismay, even panic).

After (Moments of great intensity, mutual aid with our neighbors in order to preserve our property).

I. Before the Fire:

- Each house requires a reflection in relation to its location (exposure to the mistral, wooded area, accessibility.)
- The clearing of brush (50 m) must be carried out before the summer.
- Burn only during the permitted period without wind and with a means of watering.
- Do not plant trees near the windows of your home.
- Recommend solid wood shutters. **(not openwork at least 5 cm thick).**
- Check your watering utensils.
- If you have a swimming pool or water reserve with motor pump, operate it before the summer.
- In each district representatives of the "Forest Fire Committee" are at your disposal to advise you and inform you; Feel free to ask them questions.

II. During the Fire:

-If you have a few moments before the fire arrives, prepare your watering equipment, protect it from fire, you will need it very much after.

The first imperative rule is the confinement inside the houses, the fire will pass at most in 3 minutes, only the Firefighters can in particular for the campsites or the light habitat recommend the evacuation. Especially do not panic, do not run away, fire and smoke will cause accidents. (Let us remember the fire of 1970).

- Protect your animals as soon as possible because the fire will panic them completely.
- As soon as the fire approaches, lock yourself in the house, close the openings and shutters, plug with mops wet all undersides of doors and gaps to avoid being smoky. In case of smoke lower near the ground.
- Beware a second wave of fire may follow the first to a few minutes.

-Do not pick up your children from school, they do not run any danger and are perfectly supervised.

III. After the Fire:

- Only go out carefully and plan to put a wet scarf in front of the mouth and nose to protect yourself.
 - Possibly extinguish the wooded parts of your house and everything that has been attacked by fire.
 - Help each other while waiting for the arrival of the Fire Brigade.
- Especially never open the fire poles, you risk damaging them and breaking the pipes.**
- Only competent persons are allowed.**
- After the passage of the fire a complete check of all the technical installations must be carried out.
 - The elected representatives of the Commune, the Fire Brigades, the staff of the Fire and Forest Committees, the communal staff

will always be at your disposal to provide you with their support.

In the event of a fire during the school period, the children will be confined and safe within the public school, do not put your life in danger or cause traffic problems to the emergency services, by coming to pick them up.

The Mayor,
M.FELIX.

